

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/041

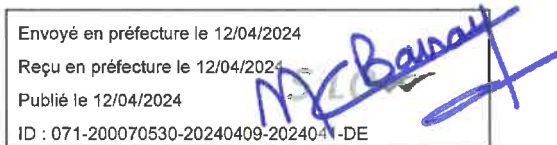
Objet : Désignation du secrétaire de séance.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité,
Monsieur Guillaume GRILLON en tant que secrétaire de séance.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/042

Objet : Compte rendu des actes accomplis

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-Président**

Chers collègues,
Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°033/2024 : autorisant la signature de la convention avec l'Association Autun Vapeur Parc dans le cadre de l'organisation de la patinoire éphémère 2024 qui se déroulera du 10 février au 3 mars 2024. La CCGAM a décidé de faire appel à des bénévoles de l'Association pour assurer l'accueil à la banque de patins. La CCGAM s'engage à promouvoir l'animation du petit train de l'Association Autun Vapeur Parc dans ses réseaux sociaux en juin, juillet et août 2024. Elle est conclue du 10 février au 31 août 2024.

Décision n°034/2024 : autorisant la signature de la convention de partenariat et de mise à disposition à titre gracieux du fablab et de son fabmanager entre la CCGAM et le Lycée Professionnel EPLEFPA de la Nature et de la Forêt de Velet dans le cadre du projet « Fablab Numérique et Solidaire ». Elle est conclue pour l'année civile 2024.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le bureau communautaire, réuni le 19 mars 2024, a pris les décisions suivantes :

Décision n°002/2024 : approuvant les missions et le plan de financement « Ingénierie santé » arrêté en dépenses et en recettes à 46 904 € TTC et sollicitant les cofinancements dédiés à l'ingénierie « santé /CLS » auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et de l'ARS BFC, et autorisant l'autofinancement de la Communauté de Communes à être majoré si besoin en fonction des décisions des financeurs et de l'évolution du salaire.

Décision n°003/2024 : supprimant le tableau des emplois donnant droit à un logement de fonction pour la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Décision n°004/2024 : fixant le montant de la contribution des communes extérieures à la CCGAM aux frais scolaires, à compter du 1^{er} avril 2024 à 720 € par élève (soit 240 € par trimestre scolaire et par élève, tout trimestre scolaire commencé étant dû).


Décision n°005/2024 : approuvant les éléments du PAT (Projet Alimentaire de Territoire) de l'Autunois-Morvan ainsi que le plan d'action proposé et autorisant la Communauté de Communes à solliciter des fonds dans le cadre du PRALIM sur le dossier PAT Autunois-Morvan ou tout autre financeur.

Décision n°006/2024 : approuvant la cohérence du projet privé porté par la SCI du Vieux Colombier pour la restauration d'une tour et de son hourd classé ainsi que du bâtiment accolé avec la stratégie territoriale de la CCGAM.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 071-200070530-20240409-2024042-LIE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/043

Objet : Vote des taux d'imposition 2024.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1639 A
Vu le rapport d'orientation budgétaires du 26 mars 2024,

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir en 2024 les taux d'imposition 2023 soit :

- 26,76% pour le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE),
- 4,37% pour le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- 6,79% pour le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
- 13,39% pour le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité


FIXE les taux intercommunaux au niveaux suivants :

- 26,76% pour la cotisation foncière des entreprises,
- 4,37% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 6,79% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 13,39% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

CHARGE Madame La Présidente :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 071-200070530-20240409-2024013-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/044

Objet : Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1530 bis,
Vu le rapport d'orientation budgétaires du 26 mars 2024,

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan qui est compétente en matière de GEMAPI assure l'exercice de celle-ci en régie pour une partie du territoire mais aussi via différents syndicats :

- Syndicat Mixte Aménagement de la Dheune,
- Syndicat Mixte du Bassin Versant Bourbince,
- Syndicat Mixte du Parc du Morvan,
- Syndicat mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme.

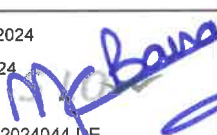
Le conseil communautaire arrête annuellement le produit de la taxe GEMAPI. Pour 2024, il est proposé de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 150 000€ soit 4,08€ par habitant (population INSEE 2024 = 36 807).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARRETE le produit de la taxe GEMAPI à 150 000€, soit 4,08€ par habitant.

CHARGE Madame La Présidente ou les Vice-Présidents de transmettre aux services de l'Etat, notamment la DDFIP, la présente délibération pour sa mise en œuvre,

AUTORISE Madame La Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024	
Reçu en préfecture le 12/04/2024	
Publié le	
ID : 071-200070530-20240409-2024044-LE	

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/045

Objet : Fixation du taux de la TEOM et du tarif de la TEOMi.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1520, 1522, 1636 B sexies et 1639 A,

Par délibération du 13 janvier 2017, le conseil de communauté s'est prononcé sur l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour rappel, la CCGAM adhère au SIRTOM de la Région de Chagny qui assure au-delà de la collecte sur une partie du territoire le traitement des déchets de l'ensemble du territoire.

La communauté perçoit en lieu et place du SIRTOM de la région de Chagny la TEOM qu'elle lui reverse.

La TEOM a pour objet de couvrir les dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés et participe à l'équilibre financier des charges du service des ordures ménagères dont elle constitue la principale recette.

Pour 2024, il est demandé de maintenir le taux de la TEOM sur le périmètre de la CCGAM malgré la hausse de la TGAP.

En ce qui concerne la partie du territoire dépendante du SIRTOM de la Région de Chagny, il est proposé de maintenir le niveau du taux de la TEOM et d'augmenter de 0,005€ la part variable qui atteindrait ainsi 0,025€/litre.

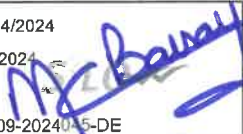
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE et **FIXE** le taux de TEOM 2024 applicable sur l'ensemble des communes de la CCGAM ne faisant pas partie du SIRTOM de la région de Chagny à 12,20%, niveau équivalent à celui appliqué en 2023.

APPROUVE et **FIXE** pour la part relevant du SIRTOM :

- Le niveau de la part fixe qui est fonction du montant du revenu net cadastral à un taux de 9,63 %,
- Le niveau de la part variable qui est calculée en fonction des litrages collectés à 0,025 € par litre.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 071-200070530-20240409-20240405-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/046

Objet : Budget primitif CCGAM 2024 – Budget principal

Chers Collègues,

Le budget primitif qui vous est proposé fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 26 mars dernier et s'inscrit tout naturellement dans le prolongement des derniers budgets afin de poursuivre les efforts de gestion déjà engagés.

L'exercice 2024 sera marqué au-delà par :

- Une recherche active de subventions permettant de limiter le coût de nos investissements,
- La mise en œuvre du projet de territoire décliné en actions concrètes,
- L'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal de solidarité permettant de répondre aux attentes du projet de territoire et d'aboutir à un nouvel équilibre financier au niveau du territoire afin que la CCGAM puisse assurer son rôle d'investisseur et de dynamisation de l'économie.

Le budget primitif proposé pour le budget principal de la CCGAM intègre une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023, la réalisation de 7,1 M€ d'investissement report compris (hors remboursement de la dette de 1,7M€) qui seront couverts pour la quasi-totalité de leur coût par les fonds propres du budget, le recours à l'emprunt étant limité à 500 000 €.

Le budget principal s'équilibre à 45 975 689,58 €, dont 36 892 215,20 € pour la section de fonctionnement et 9 083 474,38 € pour la section d'investissement. L'ensemble des budgets de la CCGAM représente **53 700 878,36 €**, toutes sections confondues.

Pour rappel, l'intervention de la CCGAM s'articule autour du budget principal et de 8 budgets annexes : « Salles évènementielles », « Service Public d'Assainissement Non Collectif », « Aérodrome », « Abattoir », « Zones d'Activité Economique », « Immeubles productifs de revenus », « Salle Jean Genet » et « GEMAPI ».

Le budget principal :

Les résultats de clôture de l'année 2023 sont les suivants :

- un excédent de clôture de la section d'investissement de 1 081 790,58 €.
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 6 070 728,40 €.

Soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 7 152 518,98 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024, à savoir :

- en dépenses : 2 813 685,16 €,
- en recettes : 947 774,63 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de fonctionnement s'équilibre à **36 892 215,20 €**.

Les dépenses se détaillent ainsi :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 9 902 724,10 €.

Il comprend les dépenses de fonctionnement courantes des services.

82 % des dépenses du chapitre 011 reposent sur sept natures de dépenses :

- les contrats de prestations de services (nature 611), représentent 38,7 % de ce chapitre dont 79,3 % sont affectés au traitement des déchets,
- les fluides (nature 60611 à 60618) : 9,4 %,
- les transports collectifs (nature 6247) : 5,4 %,
- l'entretien, la réparation et la maintenance (nature 615) : 8,7 %
- l'alimentation (nature 60623) : 7,4 %,
- les remboursements aux communes (nature 62875) : 4,4 %,
- les études et recherches (nature 617) : 2,8 %,
- les carburants (nature 60622) : 2,2 %.

La répartition de 96,7 % des dépenses du chapitre 011 entre les différentes compétences s'opère de la façon suivante :

Compétence	Montant
Déchets	3 132 368 €
Administration générale y compris pôles	2 101 822 €
Restauration scolaire	892 515 €
Voiries et chemins	675 345 €
Transports urbains et mobilité	637 800 €
Centre nautique	564 550 €
Enseignement et activités liées	554 735 €
Pôle Habitat	508 532 €
Périscolaire	321 467 €
Bibliothèques	127 720 €
Plan Climat Air Energie Territorial	83 000 €

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés s'élève à 15 052 540 €.

La masse salariale de l'année 2024 a augmenté en raison de la prise d'effet en année pleine de la hausse du point d'indice de 1,5 % intervenue à compter du 1^{er} juillet 2023, mais aussi, de l'application du protocole du RIFSEEP, de la mise en place des astreintes techniques et de la variation de la masse salariale à effectifs constants (avancement des échelons, ...).

La répartition de 95,8 % des dépenses du chapitre 012 entre les différentes compétences s'effectue de la façon suivante :

Compétence	Montant
Administration générale y compris pôles	4 941 076 €
Enseignement et activités liées	2 536 809 €
Restauration scolaire	1 393 807 €
Déchets	1 111 146 €
Conservatoire de musique	995 467 €
Centre Nautique	829 900 €
Périscolaire	861 900 €
Service commun DSTA	736 700 €
Bibliothèques	671 710 €
Urbanisme	346 042 €

Le chapitre 014 – Atténuation de produits est estimé à 988 539 € et concerne :

- Les attributions de Compensatrices (AC) versées aux communes pour 137 000 €,
- Les reversements de la TEOMI au SIRTOM de Chagny pour 845 922 €,
- Le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 5 617 €,

Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 5 624 922,88 € et concerne essentiellement :

- la contribution aux contingents secours-incendie (SDIS) pour 1 543 463 €,
- la subvention d'équilibre de 930 000 € versée au Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- la subvention de 340 000 € versée à l'Office de Tourisme d'Autun et de l'Autunois,
- les indemnités et frais de formation des élus pour 189 650 €,
- la cotisation au Parc Naturel Régional de Morvan pour 40 000 €,
- la contribution pour les élèves de la CCGAM scolarisés hors périmètre de la communauté pour 56 180 €,
- la contribution de 60 000 € à l'OPAC pour la démolition de bâtiments,
- la contribution au titre de la politique de l'habitat – Convention avec l'Espace Infos Energie qui s'élève à 10 000 €, subvention aux organismes publics pour 252 082 € et aux personnes de droit privé pour 100 000 €.

Les subventions aux associations dont la liste est détaillée à l'annexe IV B8 s'élèvent (hors celles de l'office du tourisme et du CIAS) à 479 919 €.

Les crédits ouverts au titre de l'opération publique d'amélioration de l'habitation - renouvellement urbain s'établissent à 100 000€ pour 2024. Cette opération fait l'objet d'une gestion en AE/CP (autorisation d'engagement / crédit de paiement).

Les subventions d'équilibre versées aux différents budgets annexes s'élèvent à 1 476 814,88 €.

Il est à préciser que les budgets annexes de l'abattoir et de l'aérodrome sont qualifiés de services publics industriels et commerciaux (SPIC) au regard des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'équipement similaires à celles des entreprises privées exerçant dans le même secteur.

Pour cette raison, ces budgets sont soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Néanmoins, le fonctionnement de ces services publics exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs. En effet, une augmentation de la redevance d'usage pour financer les investissements nécessaires au programme de modernisation de l'outil se ferait dans des proportions prohibitives pour les clients actuels et mettrait donc en danger un service public de proximité (abattages d'urgence, filières courtes...) et un outil nécessaire pour toute une filière économique locale.

Concernant l'aérodrome, le faible niveau de fréquentation ne permet pas de disposer de recettes nécessaires à la couverture des besoins d'investissement. La mise en péril de l'aérodrome enclaverait davantage le territoire notamment pour l'intervention des secours.

Dans ce cas précis, la collectivité de rattachement peut - par dérogation - décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général. En l'occurrence, il sera donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer, en faveur d'une subvention de fonctionnement de 184 690 € du budget principal vers le budget annexe de l'abattoir et de 50 903,69 € pour celui de l'aérodrome.

Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 352 500 € et correspond aux intérêts des emprunts en-cours.

Le chapitre 67 – Charges spécifiques s'élève à 10 000 € et correspond aux titres annulés.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement se monte à 3 394 967,22 €

Les écritures d'ordre (Chapitre 042) d'un montant de 1 566 022 € correspondent aux dotations aux amortissements de l'exercice.

Les recettes se détaillent ainsi :

Le chapitre 013 – Atténuation de charges s'élève à 143 660 €.

Il correspond à des remboursements sur rémunération du personnel (indemnités journalières, décharges syndicales... pour 103 660 €) ainsi que des remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance (40 000 €).

Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 3 087 184 €.

Les principales recettes se ventilent de la façon suivante :

Compétence	Montant
Restauration collective	1 374 100 €
Périscolaire	386 000 €
Déchets	180 185 €
Centre nautique	173 400 €
Habitat	151 042 €
Conservatoire de musique	96 540 €
Affaires scolaires et périscolaires	30 300 €

Le chapitre 73 – Impôts et taxes s'élève à 10 302 975 €.

La fraction de TVA perçue en remplacement de la taxe d'habitation des résidences principales s'établit 6 121 677 €.

Celle en remplacement de la CVAE atteint 1 575 298 €.

L'attribution FPIC représente 700 000 € et les attributions de compensation perçues des communes représentent 1 906 000 €.

Le chapitre 731 – Fiscalité locale s'élève à 12 350 428 €.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes fiscales sur lesquelles la communauté dispose d'un pouvoir de fixation du taux ou du produit.

Il est principalement constitué des recettes issues de la fiscalité directes locales que représentent :

- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti,
- La taxe d'habitation des résidences secondaires,
- La cotisation foncière des entreprises.

A titre d'information, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales s'établit à 3.9% pour 2024.

Le produit à percevoir issu du maintien des taux d'imposition à un niveau constant en 2024 par rapport à 2023 représente 5 855 681 €

	Taux proposé	Produit Estimé
Taxe Habitation (RS et LV)	13,39 %	1 206 439 €
Taxe Foncier Bâti	4,37 %	1 976 070 €
Taxe Foncier Non Bâti	6,79 %	311 661 €
Cotisation Foncière des Entreprises	26,76 %	2 332 134 €

A ce produit s'ajoute la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti de 29 377€.

Le produit attendu au titre de la TEOM représente 5 486 392 €, sur cette taxe est proposé un maintien du taux d'imposition (12,20% et 9,63% pour la partie appartenant au SIRTOM de Chagny).

Les autres produits d'impôts et taxes sont les suivants :

TASCOM	492 038 €
IFER	356 317 €

La recette de la taxe de séjour est estimée à 160 000 euros.

Le chapitre 74 – Dotations et Participations s'élève à 4 710 313,80 €.

Ce chapitre comprend notamment :

La Dotation Globale de Fonctionnement, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation des groupements de communes est inscrite pour 2 683 887 €.

Les attributions de l'Etat pour exonération en matière de CET (CVAE et CFE) et TF s'élèvent à 1 032 445 €.

La dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) a été estimée à 85 684 euros.

Le montant de la part fonctionnement du FCTVA s'élève à 40 000 €.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement les suivantes :

- la participation de la Région Bourgogne Franche-Comté s'élève à 65 662,40 € et concerne l'agriculture (22 000 €), le financement du poste de chargé de mission politiques territoriales et celui de l'opération éco-circulaire (43 662,40 €),
- la participation du Département s'élève à 84 500 € et concerne le conservatoire de musique (50 000 €), les COSEC (26 000 €) et les centres de loisirs (8 500 €),
- la participation de la CAF et de la MSA pour l'animation jeunesse s'élève à 393 410€,
- la participation au périscolaire pour 40 000 €,
- la participation de l'ARS pour l'ingénierie du pôle santé s'élève à 37 000 €,
- la participation des Fonds Européens pour les politiques territoriales s'élève à 25 507€ (LEADER Ingénierie),
- la participation de l'Etat s'élève à 199 858,40 € et concerne principalement les pôles de services (80 000 €), le conservatoire (9 000 €), la filière agricole (DREAL pour 77 018,40 €), le poste du projet les petites villes de demain (38 840€),
- la participation des communes membres du GPF pour un poste des petites villes de demain pour 12 800,00 €
- la participation des communes hors CCGAM aux frais de scolarité pour leurs élèves inscrits dans les écoles de la CCGAM s'élève à 9 560 €.

Le chapitre 75 – Produits de gestion courante s'élève à 6 260 €.

Cela correspond aux locations de salles aux pôles de services (4 260 €) et aux régularisations des frais du pôle transport (2 000 €).

Le chapitre 76 – Produits financiers s'élève à 807 €.

Cela correspond à l'inscription de crédits pour l'annulation de mandats émis sur les années antérieures (807 €).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042) s'élèvent à 219 859 €.

Elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement pour 219 859 €.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2023 s'élève à **6 070 728,40 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget total d'investissement s'équilibre à **9 083 474,38 €**. Ce montant comprend les restes à réaliser et le résultat de clôture de fin 2023 à reporter.

Les dépenses se détaillent ainsi :

Les dépenses d'équipement nouvelles budgétées **aux chapitres 20, 204, 21 et 23 s'élèvent à 4 318 695,22 €** et se décomposent de la façon suivante :

I°) Les crédits nouveaux pour les projets "structurants" : 30 040,22 €.

***Bibliothèque multimédia :**

- 30 040,22 € ont été budgétés sur cette année pour la continuité de la mise en réseau des bibliothèques rurales (opération prévue via AP/CP).

II°) Les crédits nouveaux pour les projets "renouvellement" : 3 950 155 €.

*** Voirie :**

- 500 000 € pour le programme 2024 de travaux sur les voiries intercommunales.

*** Urbanisme :**

- 420 000 € pour le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Sites Patrimoniaux Remarquables, pour le PLUI et la modification du SCOT.

*** Déchets :**

- 138 000 € pour l'acquisition de bacs et bornes, pour l'aménagement de points de regroupement et pour des travaux pour l'enregistrement des usagers à la déchetterie.
- 270 000 € pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères.

*** Bâtiments communautaires :**

- 175 080 € pour des aménagements extérieurs (enrobés et barrières), des petits travaux au Domaine du Curier, des aménagements au COSEC d'Épinac, l'acquisition de petits matériels portatifs.

*** Pôle matériels :**

- 8 400 € pour l'acquisition de 2 vélos électriques de veille de voie verte et pour des déplacements Autun.

*** Equipe verte :**

- 346 800 € pour des travaux voie verte pour le tronçon Dinay – Thury et pour le pont centre d'Épinac et de la signalétique pour les randonnées et véloroute.

*** Aire de grand passage**

- 18 000 € pour une clôture et un portail sur l'aire de grand passage.

*** Restauration scolaire :**

- 75 554 € pour de l'agencement au restaurant scolaire d'Autun, l'acquisition d'un véhicule frigorifique style trafic, l'installation d'une nouvelle plonge à la cantine Antoine Clément et des achats de matériels de cuisine.

*** Affaires scolaires :**

- 15 000 € pour l'achat de mobilier scolaire.

*** Services périscolaires :**

- 15 000 € pour le remplacement de matériel informatique obsolète.

*** Centre Nautique :**

- 690 000 € pour l'étude AMO, la mise en sécurité électrique de l'accueil et la tranchée pour la fibre.

*** Conservatoires de musique :**

- 15 000 € pour l'achat de partitions et d'instruments.

*** Bibliothèques – Fonds anciens :**

- 5 000 € pour l'achat de mobiliers et l'informatique.

*** Informatique - Téléphonie :**

- 108 000 € pour l'achat de matériels informatiques, de licences, de logiciels et de téléphones portables.

*** Administration Générale :**

- 1 030 571 € pour faire face à d'éventuels surcoûts d'autres opérations et au lancement de travaux de la piscine.

*** Pôle Prévention et entretien :**

- 12 450 € pour l'achat de mobiliers ergonomiques et pour le renouvellement de sièges administratifs et 800 € pour l'achat d'un gros aspirateur.

*** Pôles :**

- 6 500 € pour la mise en réseau du pôle Etang sur Arroux.

*** Pôle développement durable :**

- 100 000 € pour des frais d'études.

III°) Les différentes subventions d'équipement proposées s'élèvent à 338 500 € et se décomposent de la façon suivante :

Il s'agit de :

- 28 750 € de subventions d'équipement versées bâtiments et installations,
- 57 500 € de subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé bâtiments et installations,
- 252 250 € pour le fonds de concours 2024 lié au pacte fiscal.

Les emprunts et dettes assimilées « chapitre 16 » s'élèvent à 1 708 635 € et correspondent au remboursement du capital de la dette.

Les diverses dépenses d'ordre s'élèvent à 242 459 € :

Elles correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement perçues pour 219 859 € et des opérations patrimoniales pour 22 600 € (**chapitre 041**)

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **2 813 685.16 €**.

Les recettes se détaillent ainsi :

Les nouvelles recettes de subvention d'équipement « chapitre 13 » s'élèvent à 386 200 € et sont affectées aux compétences suivantes :

* Bibliothèque multimédia : 25 000 €

Subventions versées dans le cadre de la DETR 2017 pour 25 000 €.

* Pôle Prévention : 1 200 €

Subvention versée par la FIPHFP pour l'achat de mobiliers ergonomiques.

* Urbanisme : 167 500 €

Il s'agit de subventions versées par l'Etat via la DETR pour les travaux d'économie d'énergie réalisés sur les bâtiments de la CCGAM.

* Equipe verte : 192 500 €

Il s'agit de subventions versées par le département, la région et l'état.

Un emprunt (« chapitre 16 ») de 500 000 € est prévu pour permettre le financement de tous ces projets.

Les recettes financières inscrites au chapitre 10 s'élèvent à 400 000 € et correspondent au Fonds de Compensation de la T.V.A.

- **784 119.85 €** correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au **compte 1068** pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement de fin 2023.

Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement se monte à 3 394 967.22 €

Les écritures d'ordre s'élèvent à 1 566 022 €, elles correspondent aux amortissements de l'exercice (**chapitre 040**).

Les écritures d'opérations patrimoniales s'élèvent à 22 600 € (chapitre 041).

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2023 s'élève à 1 081 790.58 €.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **947 774.63 €**.

Comme il est indiqué dans l'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez en annexe un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires.

Le conseil communautaire prend acte de l'état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (9 abstentions)

ADOPTE le budget primitif 2024 de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 opposition)

AUTORISE le versement des subventions aux associations,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'abattoir pour 184 690 € en section de fonctionnement et au budget aérodrome pour 50 903,69 €,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et l'unanimité

AUTORISE la réalisation des emprunts.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et l'unanimité

APPROUVER la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2023, budget principal et budgets annexes.


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention)

APPROUVER le tableau des effectifs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et l'unanimité

AUTORISER Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 071-200070530-20240409-2024046-1E



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



9

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/047

Objet : Budget primitif CCGAM 2024 – Budget annexe des salles évènementielles

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le budget annexe des salles événementielles est assujetti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT.

Les résultats de clôture de l'année 2023 sont les suivants :

- un déficit de clôture de la section d'investissement de 85 759.19 €.
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 15 536.60 €.

Soit un déficit global de clôture, hors restes à réaliser, de 70 222.59 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024, à savoir :

- en dépenses : 1 334 €.

Le résultat final de la section de fonctionnement est de 15 536.60 €.

Ce budget s'équilibre à **1 197 427.19 €**, dont **756 132,00 €** pour la section de fonctionnement et **441 295.19 €** pour la section d'investissement.

*** La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 225 630 €

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les fluides : 130 000 €,
- Les impôts, assurances et taxes diverses : 19 920 €,
- les frais de télécommunication : 4 400 €,
- les contrats de prestations extérieures : 11 000 €
- les locations mobilières : 5 610 €,
- l'entretien et les réparations : 20 000 €
- les frais de communication : 7 000 €,
- les autres services extérieurs : 27 700 €.

Le chapitre 012 – Charges de personnel s'élève à 119 300 €

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 2 000 € pour la SACEM et des créances admises en non-valeur.

Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 55 000 € et correspond aux intérêts des emprunts en cours.

Les écritures d'ordre s'élèvent à 354 202 €.

Il s'agit des dotations aux amortissements pour **145 077 € (chapitre 042)** et du virement à la section d'investissement pour **209 125 € (chapitre 023)**.

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 78 700 € au titre des locations de salles et des prestations annexes.

Le chapitre 74 – Dotations et participations s'élève à 615 018.40 €.

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

Les écritures d'ordre (chapitre 042) s'élèvent à 46 877 €.

Cela correspond à la quote-part des subventions d'investissement.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2023 s'élève à **15 536.60 €**.

*** La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement :

Les immobilisations corporelles au **chapitre 21** pour **116 475 €** concernent principalement :

- le P3 du chauffage urbain : 3 000 €,
- le remplacement de coffrets électriques : 9 500 €,
- le remplacement des LED : 21 600 €,
- le remplacement des automates : 21 500 €,
- les dépenses de maintien des normes de sécurité et d'accessibilité (système report sonorisation incendie, création ouverture entre local de stockage scène et grand hall, limiteur de son, signalétique intérieure, rampe d'accès PMR accès 1^{er} étage, ...) : 53 500 €.

- Dépenses financières au **chapitre 16** pour **190 850 €** correspondant au remboursement du capital de la dette.

- Les **écritures d'ordre (chapitre 040)** s'élèvent à **46 877 €** et correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2023 s'élève à **85 759.19 €** et **les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **1 334 €**.

Les recettes d'investissement se détaillent ainsi :

- **87 093.19 €** correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au **compte 1068** pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement de fin 2023.

- **354 202 €** d'**écritures d'ordre** correspondant aux amortissements de l'exercice (**chapitre 040 - 145 077 €**) et au virement de la section de fonctionnement (**chapitre 021 - 209 125 €**).

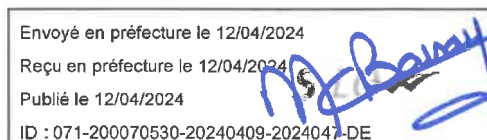
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention)**

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe des salles événementielles,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2024.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/048

Objet : Budget primitif CCGAM 2024 – Budget annexe de l'assainissement (SPANC).

Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-Président

Chers Collègues,

Les résultats de clôture du budget annexe du SPANC, pour l'année 2023 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 41 599.41 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 263 017.87 €.

Soit un excédent global de clôture de 304 617.28 €.

Il n'y a pas de report de l'exercice 2023 sur 2024.

Le budget primitif proposé pour 2024 s'équilibre à **501 275,15 €**, dont **363 017,87 €** pour la section de fonctionnement et **138 257,28 €** pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement d'un montant de **363 017,87 €** proviennent des redevances de l'assainissement non collectif des usagers (**chapitre 70**) pour **100 000€**, et de l'**excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2023, pour **263 017,87 €**.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **363 017,87 €** et concernent :

- le fonctionnement quotidien du service (**chapitre 011**) pour **64 560 €**,
- les charges de personnel pour **195 300 € (chapitre 012)**,
- les créances admises en non-valeur et éteintes pour **3 000 € (chapitre 65)**,
- l'ouverture de crédits à hauteur de **2 000 €** pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (**chapitre 67**),
- la dotation pour dépréciation des créances douteuses pour **1 500 € (chapitre 68)**,
- la dotation aux amortissements : **4 300 € (chapitre 042)**,
- le virement à la section d'investissement pour **92 357,87 € (chapitre 023)**

La section d'investissement, s'équilibre à 138 257,58 €

Les recettes d'investissement concernent :

- l'amortissement des immobilisations pour **4 300 € (chapitre 040)**,
- le virement de crédit de la section d'exploitation pour **92 357,87 € (chapitre 021)**

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2023, s'élève à **41 599.41 €**.

Les dépenses d'investissement concernent :

Les prévisions d'immobilisations corporelles (**chapitre 21**) de **138 257,28 €** permettront l'achat de diverses immobilisations (véhicules, matériels informatiques...).

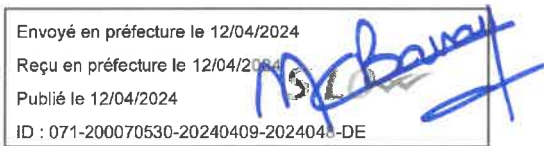
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 abstention)**

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement (SPANC),

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2024.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/049

Objet : Budget primitif CCGAM 2024 –Budget annexe de l'abattoir.

Chers Collègues,

Le budget annexe de l'abattoir est assujéti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT.

Les résultats de clôture de l'année 2023 sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 346 927,39 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 32 966,51 €.

Soit un déficit global de clôture, hors restes à réaliser, de 313 960,88 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 en section d'investissement, à savoir :

- en dépenses : 139 785,60 €
- en recettes : 557 148,72 €

Soit un solde de 417 363,12 € permettant d'assurer la couverture du déficit de clôture de la section d'investissement.

Le résultat final de la section de fonctionnement serait donc maintenu à 32 966,51€.

Le budget primitif 2024 proposé s'équilibre à 1 348 846,74 € toutes sections confondues.

La section de fonctionnement est équilibrée à 456 996,51 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **au chapitre 011 : 89 795 euros** qui concernent l'entretien du bâtiment (15 000 €), l'assurance (795 €), la réparation et maintenance des outils de production (2 000 €), d'un audit portant sur le positionnement de l'abattoir (45 000 €), des frais d'honoraires pour nous accompagner contre un constructeur ayant commis des malfaçons (10 000 €) ainsi que le remboursement à la ville d'Autun de la taxe foncière et de la TEOM (17 000 €),

- **au chapitre 66**, le paiement des intérêts des emprunts pour **32 500 €**,

- **les écritures d'ordre** concernent la dotation aux amortissements pour **210 145 € (chapitre 042)**, ainsi que le virement à la section d'investissement : **124 556,51 € (chapitre 023)**.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- **au chapitre 70 : 84 000 €** pour la redevance d'usage versée par les utilisateurs à la SICA,

- **au chapitre 74**, la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM pour un montant de **184 690 €**,

- **au chapitre 75**, la redevance d'occupation du domaine public est fixée à **50 000 €**,

- **les écritures d'ordre au chapitre 042** concernent la quote-part des subventions d'investissement pour **105 340 €**.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement de fin 2023, s'élève à **32 966,51 €**.

La section d'investissement est équilibrée à 891 850,23 €.

Les dépenses d'investissement concernent :

- le lancement de l'AMO pour les travaux d'aménagement de nouveaux frigos et une étude énergétique pour **95 000 € (chapitre 20)**,
- des travaux sur la station de prétraitement pour **75 187 € (chapitre 21)**,
- le remboursement du capital des emprunts pour **129 610.24 € (chapitre 16)**,
- **les écritures d'ordre (chapitre 040)** relatives à la quote-part des subventions d'investissement pour **105 340 €**,

Le déficit de clôture de la section d'investissement se monte à **346 927,39 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **139 785,60 €**

Les recettes d'investissement sont constituées :

Les écritures d'ordre s'élèvent à 334 701.51 € et correspondent au virement de la section de fonctionnement (**124 556.51 € - chapitre 021**) et aux amortissements de l'exercice (**210 145 € - chapitre 040**)

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **557 148,72 €**.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 abstention)**

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe de l'abattoir,

Autorise Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 071-200070530-20240409-2024049-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/050

Objet : Budget primitif CCGAM 2024 –Budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR).

Chers Collègues,

Ce budget concerne le centre de ressources numériques, la maison des entreprises, le pôle Platon Formation, les maisons de santé, l'atelier relais et le pôle pêche-habitat de loisirs.

Les résultats de clôture de l'année 2023 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 40 557.92 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 34 147.16 €.

Soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 74 705.08 €.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024.

Ce budget est suivi hors taxe car il est assujéti à la TVA, des loyers étant versés pour ces équipements.

Il s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à **1 523 148.16 €**.

La section de fonctionnement est équilibrée à 847 177.16 €.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- des remboursements de frais par les locataires des différentes structures pour **42 800€ (chapitre 70)**,

- le versement de subventions pour **498 333 € (chapitre 74)**, il s'agit de la Région pour l'animation du centre de ressources numériques d'un montant de 45 000 €, de l'Etat pour la Fabrique Numérique de territoire pour 33 333 € et la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'une valeur de 420 000 €,

- les loyers (**chapitre 75**) **s'élèvent à 225 617 euros** et se décomposent ainsi : 30 150 € pour le centre de ressources numériques, 3 900 € pour l'atelier relais d'Etang sur Arroux, 28 000 € pour la maison des spécialistes, 16 400 € pour la maison des entreprises, 41 667 € pour le pôle formation, 49 000 € pour la maison de santé de Couches, 28 000 € pour la maison de santé d'Epinaç et 28 500 € pour la maison de santé d'Etang sur Arroux,

- la quote-part des subventions d'investissement pour **46 280 € (chapitre 042)**.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2023 s'élève à **34 147,16€**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

Pour le chapitre 011 : 334 943 euros qui correspondent principalement à

- la maintenance, le coût de l'entretien et des réparations : 35 750 €,
- les prestations des intervenants extérieurs : 35 000 €,
- la consommation de fluides : 130 400 €,
- les taxes foncières et la TEOM : 18 790 €,
- les frais de télécommunication : 15 310 €,
- des fournitures de petit équipement : 13 200 €,
- le remboursement des impôts fonciers à la ville d'Autun : 22 400 €,
- les frais de communication : 3 000 €.
- les locations et charges : 52 748 €
- les autres frais : 8 345 €
- les salaires et charges : **230 330 € (chapitre 012)**,
- les créances éteintes et admises en non-valeur des différentes structures : **20 000 € (chapitre 65)**,

Séance du conseil communautaire du 9 avril 2024 : délibération n°2024/050

- le remboursement des intérêts d'emprunt : **48 800 € (chapitre 66)**,
- l'annulation de titres émis sur les exercices antérieurs : **1 400 € (chapitre 67)**,
- le virement à la section d'investissement pour **102 891.75 € (chapitre 023)**
- **les écritures d'ordre** pour **108 812.41 €** qui correspondent à la dotation aux amortissements (**chapitre 042**).

La section d'investissement est équilibrée à 675 971 €.

Les recettes d'investissement concernent :

Au chapitre 16 : 420 908.92 euros pour un emprunt afin de financer le programme d'investissements de l'année 2024,

Au chapitre 165 : 500 euros inscrits pour les cautions à la pépinière d'entreprises,

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à **102 891.75 € (chapitre 021)**.
La dotation aux amortissements s'élève à **108 812.41 € (chapitre 040)**,

Les dépenses d'investissement concernent :

Au chapitre 20 : 40 625 euros pour l'AMO pour l'extension de la maison de santé d'Etang sur Arroux,

Au chapitre 21 : 419 566 euros fléchés essentiellement pour :

- des aménagements des locaux IFPA pour Centre Départemental de Santé pour la maison des entreprises pour 350 000 €,
- des aménagements à la maison de santé d'Epinac pour 40 000 €,
- du matériel de bureau et informatique pour la pépinière d'entreprises pour 15 000 €,
- des travaux sur le bâtiment Télécentre pour le changement de portes pour la pépinière d'entreprises pour 5 000 €,
- des levées de prescriptions électriques pour la pépinière d'entreprises pour 3 100 €,
- des travaux pour la maison de santé de Couches de 2 000 €,
- la réfection de la toiture de la pépinière de Bellevue pour 1 800 €,
- la signalétique du parking de la pépinière numérique pour 1 300 €,
- des équipements médicaux pour la maison de santé d'Epinac pour 1 000 €,

Au chapitre 16 : 167 200 € pour le remboursement du capital des emprunts,

Au chapitre 27 : 2 300 € pour les dépôts et cautionnements,

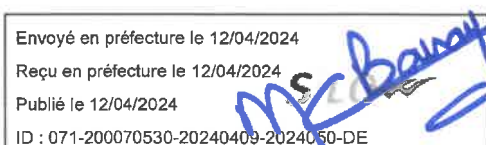
Au chapitre 040 : 46 280 € pour la quote-part des subventions d'investissement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR),

APPROUVE le tableau des effectifs.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2024.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/051

Objet : Budget primitif CCGAM 2024 –Budget annexe de l'aérodrome.

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2023 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 32 603,16 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 3 306,31 €.

Soit un excédent global de clôture de 35 909,47 €.

11 619,41€ de dépenses d'investissement font l'objet d'un report sur l'exercice 2024. Ainsi le résultat global de clôture après prise en compte des reports s'établit à 24 290,06 €

Le budget primitif proposé pour 2024 s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à **115 433,16 €**.

La section de fonctionnement est équilibrée à 64 380 €.

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 : 9 200 euros concerne la location de stationnement d'aéronefs sous abri, estimée à 7 000 € et le remboursement des fluides et de la TEOM estimé à 2 200€,

- la subvention d'équilibre qui s'élève à **50 903,69 € (chapitre 74)**,
- la quote-part des subventions d'investissement s'élève à **970 € (écriture d'ordre au chapitre 042)**.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2023 s'élève à **3 306,31 €**.

Les dépenses de fonctionnement :

- au chapitre 011 : 45 930 euros, dont :

- honoraires : 20 000 €,
- la taxe foncière et la TEOM pour 12 550 €,
- des fluides pour 3 200 €,
- la cotisation à l'UAF (Union des Aéroports Français) et l'adhésion à l'association des aérodromes français qui s'élèvent à 3 000 €,
- l'entretien et la maintenance de biens mobiliers : 2 000 €,
- les frais de télécommunications pour 1 550 €,
- la maintenance : 600 €,
- l'achat d'extincteurs : 500 €,
- les assurances pour 2 080 €,
- l'achat d'autres matières et fournitures : 200 €,
- l'entretien et réparations des bâtiments : 250 €,

-Au chapitre 042 (écritures d'ordres) : 18 450 € correspondant aux dotations aux amortissements.

La section d'investissement est équilibrée à 51 053,16 €.

Les recettes d'investissement concernent :

- l'amortissement des équipements pour **18 450 € (écriture d'ordre au chapitre 040)**.

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2022 s'élève à **32 603,16€**.

Les dépenses d'investissement concernent :

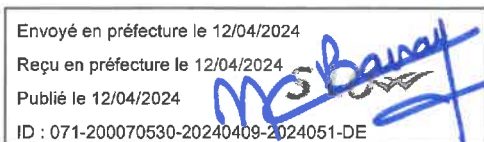
Chapitre 21 : 38 463,75 euros. Ces crédits permettront d'installer un nouvel éclairage de l'héliport.

Les écritures d'ordre relatives aux amortissements des subventions se montent à **970€ (chapitre 040)**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention)

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe de l'aérodrome.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2024.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, "M.C. Barnay", with a stylized flourish at the end.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Égornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/052

Objet : Budget primitif CCGAM 2024 – Budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2023 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 28 880.60 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 300 644.12 €.

Soit un excédent global de clôture, hors les restes à réaliser, de 329 524.72 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024, à savoir :

- en dépenses : 152 602.78 €
- en recettes : 231 452.19 €

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à **1 622 805.90 €**.

La section de fonctionnement est équilibrée à 337 899.12 €.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- Les revenus de la mise à disposition de parcelles de terrain sur la Zone de Bellevue pour **3 210 € (chapitre 75)**
- le remboursement par la Ville d'Autun des intérêts d'emprunts contractés pour les travaux réalisés au PASA avant le transfert à la CCGAM, soit **4 045 € (chapitre 76)**,
- la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à 30 000 €

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2023 s'élève à **300 644,12€**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **chapitre 011 : 32 080 €** correspondant aux frais de fonctionnement sur les zones. Il se décompose de la façon suivante, 15 000 € pour la Zone d'activité de Saint Forgeot, 14 560 € pour le PASA, 2 390 € pour la zone de Bellevue et 130 € pour la zone de Couches,
- les intérêts des emprunts contractés par la Ville d'Autun avant 2014 et les intérêts des emprunts contractés par la CCGAM depuis 2014 s'élèvent à **20 600 € (chapitre 66)**,
- **chapitre 67 : 1260 €** pour des titres annulés sur exercices antérieurs,
- les écritures d'ordre concernent le virement à la section d'investissement (**155 379.12 € - chapitre 023**) et la dotation aux amortissements des biens (**128 580 € - chapitre 042**)

La section d'investissement est équilibrée à 1 284 906.78 €.

Les recettes d'investissement concernent :

- le remboursement par la ville d'Autun du capital des emprunts contractés pour les travaux réalisés avant le transfert à la CCGAM du PASA : **81 956 € (chapitre 27)**,
- le virement de la section de fonctionnement : **155 379.12 € (chapitre 021)**,
- la dotation aux amortissements des biens : **128 580 € (chapitre 040)**
- la contraction d'un emprunt pour **658 658.87 €**

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2022 s'élève à **28 880.60 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent **231 452.19 €**.

Les dépenses d'investissement concernent :

Les opérations d'équipement qui s'élèvent à **966 704 €** se décomposent de la façon suivante :

- Couches :	6 425 €
- PASA :	5 000 €
- Saint-Andoche :	25 000 €
- Saint-Forgeot :	134 612 €
- Saint Pantaléon :	300 500 €
- Epinac :	7 250 €
- Bellevue :	444 167 €
- Etang :	43 750 €

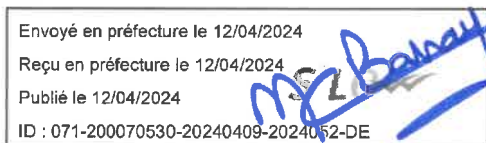
Le capital des emprunts transférés par la ville d'Autun et le capital des emprunts contractés par la CCGAM s'élèvent à **165 600 € (chapitre 16)**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **152 602.78 €**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2024.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

MC Barnay

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Égornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/053

Objet : Budget primitif CCGAM 2024 – Budget annexe de la salle Jean Genet.

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2023 sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 10 264.44 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 37 458.21 €.

Soit un excédent global de clôture de 27 193.77 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024, à savoir, en recettes : 3 300,00 €.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à **317 365,44 €**.

La section de fonctionnement est équilibrée à 249 541.00 €.

Les recettes concernent :

- **au chapitre 70 : 6 000 euros**, il s'agit de la billetterie pour 5 000 € et du remboursement de frais (consommation eau incendie) par l'EHPAD des Myosotis pour 1 000 €,
- **au chapitre 74 : 205 302.79 euros**, il s'agit des subventions versées par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (4 100 €), le Conseil Départemental (10 000 €) et la DRAC (15 000 €).

La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM s'élève à 176 202.79 €,

Les écritures d'ordre (**chapitre 042**) sont de **780,00 €** et concernent l'amortissement des subventions.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2023 s'élève à **37 458.21 €**.

Les dépenses concernent :

Au chapitre 011 : 138 648 euros, il s'agit principalement :

- o des fluides : 13 200 €,
- o du contrat de prestation de service gros entretien (Auxifip) : 44 250 €,
- o de différents prestataires de spectacles : 40 000 €,
- o du remboursement à l'Ehpad Myosotis de la consommation de gaz et de la maintenance chaufferie : 6 700 €, à d'autres organismes 12 200 €,
- o de frais de réceptions : 6 100 €
- o de la communication : 1 800 €,
- o des frais de maintenance et d'entretien : 10 105 €
- o des frais extérieurs : 4 275 €
- o des taxes, impôts : 18 €

- les frais de personnels : **42 500 € (chapitre 012)**,

- les frais liés à la SACEM : **2 500 € (chapitre 65)**

- les intérêts liés au BEA (bail emphytéotique administratif) : **34 600 € (chapitre 66)**,

- le virement à la section d'investissement : **21 359 € (chapitre 023)**,

- la dotation aux amortissements de biens : **9 934 € (chapitre 042)**.

La section d'investissement est équilibrée à 67 824.44 €.

Les recettes concernent :

- la part investissement du FCTVA pour **2 953 € (chapitre 10)**,
 - une subvention du Conseil Départemental 71 pour l'agencement de la salle de spectacle pour **2 000 € (chapitre 13)**,
 - le remboursement du capital du BEA par la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM) pour les communes de l'ex CCAC ayant rejoint la CUCM en 2014 : **21 314 € (chapitre 27)**,
 - le virement de la section de fonctionnement pour **21 359 € (chapitre 021)**,
 - la dotation aux amortissements des biens : **9 934 € (chapitre 040)**.
- **L'excédent de de fonctionnement capitalisé s'élève à 6 964.44 € (compte 1068).**
- **Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 3 300 €.**

Les dépenses concernent :

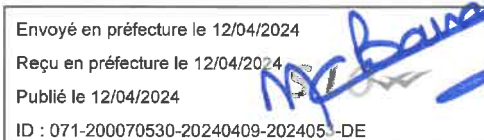
- **au chapitre 21 : 22 410 €** dont le montant de TVA lié au BEA pour **13 260 €**, les serrures Salto pour **3 000 €**, la régulation du réseau de chauffage pour **5 000 €** et **1 150 €** de matériels pour l'événementiel,
- **au chapitre 16 : 34 370 €** qui concernent le capital lié au BEA pour 32 700 € et pour le capital de l'emprunt contracté en 2023,
- l'amortissement des subventions : **780 € (chapitre 040)**


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe de la salle Jean Genet,

APPROUVE le tableau des effectifs.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2024.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/054

Objet : Budget primitif CCGAM 2024 – Budget annexe GEMAPI

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2023 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 303 060.81 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 334 375.79 €.

Soit un excédent global de clôture sans les restes à réaliser de 637 436.60 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024, à savoir, en recettes : 6 074.65 €

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à **1 098 887.04 €**.

La section de fonctionnement est équilibrée à 491 375.79 €.

Les recettes :

Pour financer cette compétence (36 807 habitants), la CCGAM a instauré, depuis l'année 2018, une taxe GEMAPI. Son montant a été fixé à **150 000 €**, soit 4,08 € en moyenne par habitant pour l'année 2024 (**chapitre 73**).

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2023 s'élève à **334 375,79€**.

Les dépenses liées à cette taxe concernent :

Au chapitre 011 : il s'agit de l'entretien et de la réparation d'infrastructures pour **40 000 euros**,

- l'ingénierie interne pour **60 000 € (chapitre 012)**,
- **au chapitre 014** – Atténuation de produits : **5 000 euros** pour des dégrèvements liés à la taxe GEMAPI,
- les redevances au SMBVAS, aux syndicats de la Dheune et du bassin Yonne– Cure– Cousin ainsi qu'au contrat territorial Sud Morvan pour **75 000 € (chapitre 65)**,
- les intérêts des emprunts pour **13 000 € (chapitre 66)**,
- le virement à la section d'investissement pour **298 375.79 € (chapitre 023)**.

La section d'investissement est équilibrée à 607 511.25 €.

Les recettes concernent :

- l'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2023 qui s'élève à **303 060.81 €**,
 - le virement de la section de fonctionnement pour **298 375.79 € (chapitre 021)**,
- Les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **6 074.65 €**.

Les dépenses concernent :

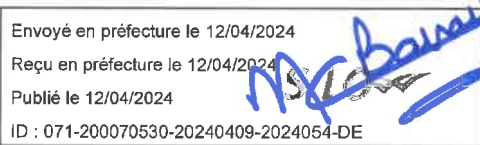
- une étude pour la prévention aux inondations pour **250.00 € (chapitre 20)**
- **chapitre 21 : 87 000 €** pour l'achat de véhicules, de matériels informatique et petits matériels,
- divers travaux de prévention des inondations pour **460 261.25 € (chapitre 23)**,
- le remboursement du capital des emprunts pour **60 000.00 € (chapitre 16)**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe GEMAPI,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention)

ARRETE le produit de la taxe GEMAPI à 150 000 €, soit 4,08 € en moyenne par habitant pour l'année 2024.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2024.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/055

Objet : Demande de subvention pour l'élaboration d'un Plan de mobilité simplifié, d'un Schéma directeur des mobilités actives et d'une étude opérationnelle de travaux.

**Rapport de Monsieur Frédéric BROCHOT,
Vice-Président**

Chers Collègues,

La CCGAM souhaite réaliser un Plan de mobilité simplifié (PDMS) qui sera sa feuille de route en matière de politique de mobilité, adossé à un Schéma directeur des modes actifs (SDMA) qui définira sur l'ensemble du territoire communautaire les grandes discontinuités à résorber notamment en matière de voies cyclables.

Par ailleurs, la CCGAM souhaite une étude opérationnelle de travaux pour la réalisation d'une liaison inter ZAE en modes actifs et pour la réalisation d'aménagements en modes actifs à l'intérieur de chaque ZAE à Autun.

Une fois élaborés, ces documents de référence appuieront à l'avenir toute demande d'aide au financement de nos investissements et des services à développer en matière de mobilité.

La CCGAM a délibéré le 12 septembre 2023 sur un plan de financement qui prévoyait une aide de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche-Comté. Désormais, une nouvelle mesure du Fonds vert, « Développement des mobilités durables en zones rurales » est ouverte depuis janvier 2024, particulièrement adaptée à notre projet.

Le plan de financement doit donc être modifié. Il ne prévoit plus, du fait d'une orientation vers le Fonds vert, de demande d'aide à la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le plan de financement sera le suivant :

	Dépenses	Recettes		%
Frais d'étude	110 000€ HT	ADEME	40 000€ HT	36%
		Fonds vert	48 000€ HT	44%
		CCGAM	22 000€ HT	20%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE ce nouveau plan de financement prévisionnel pour l'élaboration d'un Plan de mobilité simplifié, d'un Schéma directeur des mobilités actives et d'une étude opérationnelle de travaux

SOLLICITE les subventions auprès des partenaires financiers et autoriser Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer les conventions s'y rapportant :

- ADEME : 40 000€ HT
- État (Fonds vert) : 48 000€ HT

SOLLICITE les subventions auprès de tout autre financeur potentiel et autoriser Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 071-200070530-20240409-202405-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/056

Objet : Election d'un représentant de la CCGAM au conseil syndical du SMBVAS.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Considérant que M. Jean-Jacques Quillard, conseiller municipal d'Etang-sur-Arroux, ne souhaite plus être délégué suppléant de la CCGAM au SMBVAS, il est nécessaire de le remplacer.

Les statuts du SMBVAS (syndicat mixte des bassins versant de l'Arroux et de la Somme) modifiés précisent la répartition suivante des délégués entre les différents membres :

Membres du syndicat	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CC Grand Autunois-Morvan	19	19
CC Pays Arnay Liernais	6	6
CC Entre Arroux Loire et Somme	11	11
CC le Grand Charolais	2	2
CU Le Creusot Montceau	5	5
TOTAL	43	43

Liste des délégués actuelle désignés par le conseil communautaire de la CCGAM au SMBVAS :

Délégués titulaires	Commune	Délégués suppléants	Commune
Christian SEEBOLDT	Anost	Metin ALBAYRAK	Autun
Françoise ANDRE	Autun	Véronique PACAUT	Autun
Frédéric BROCHOT	Autun	Alain DICHANT	Autun
Gilbert DARROUX	Autun	Michel LOUIS	Broye
Jean-Louis CORMIER	Autun	Michel RONDEAU	Charbonnat
Vincent CHAUVET	Autun	André LHOSTE	Curgy
Michel VILLIER	Broye	Christophe RIZARD	La Boulaye
Fabrice VOILLOT	Charbonnat	Eric MERLIN	Epinac
Franck GUYARD	Dracy Saint Loup	Marcel VIALLETON	Etang sur Arroux
Alain LANCIAU	Epinac	J.Jacques QUILLARD	Etang sur Arroux
Gérard CONTENT	Etang sur Arroux	Roger BROCHOT	Laizy
Sylvain PATRU	Etang sur Arroux	J.Pierre FERRET	La Tagnière
Michel MENAGER	Laizy	Pascal LEGRIS	Monthelon
Marie-Claude BARNAY	La Grande Verrière	Julien SIMON	St Didier/Arroux
Xavier DUVIGNAUD	St Eugène	Ludovic CHARLES	Mesvres
Gilles BERRET	St Nizier/Arroux	Christian DEMIZIEUX	Saint Prix
Georges GLOVER-BONDEAU	St Prix	J-Louis PORCHERET	Tintry
Gilles PILLOT	Saint-Forgeot	Pierre LABONDE	Brion
Jean-Yves JEANNIN	Thil/Arroux	Gérard BERGERET	Cordesse

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE, Monsieur Michel LABILLE, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques QUILLARD, en tant que délégué suppléant de la commune d'Etang-sur-Arroux au SMBVAS.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 071-200070530-20240409-2024056-DE

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/057

Objet : Désignation d'un délégué de la CCGAM au Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la Région de Chagny – Remplacement d'un suppléant.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

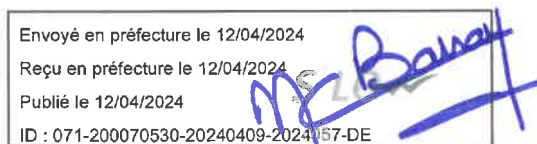
Chers Collègues,

Vous avez désigné les délégués au SIRTOM lors de la séance du conseil communautaire du 20 juillet 2020.

Suite au décès de M. Franck CROUZET, conseiller municipal de la commune de CREOT, celle-ci propose de le remplacer, en tant que délégué suppléant au SIRTOM de Chagny, par Mme Sandra CHALLETON.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Sandra CHALLETON en remplacement de Monsieur Franck CROUZET en tant que délégué suppléant au SIRTOM de Chagny.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Barnay".

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/058

Objet : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

Vu les articles R. 6143-1 et R. 6143-2 du Code de la Santé Publique,

Chers Collègues,

Conformément aux articles R. 6143-1 et R. 6143-2 du Code de la Santé Publique, le conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun comprend trois collèges où siègent des représentants des collectivités locales, des représentants des personnels de l'établissement et des personnes qualifiées, dont les représentants d'usagers.

Le nombre des membres du conseil de surveillance est fixé à neuf, soit trois représentants par collège.

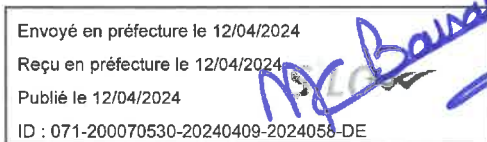
Dans le cas du conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun, le collège des représentants des collectivités territoriales comprend le Maire de la commune siège de l'établissement, un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune siège de l'établissement est membre, ainsi que le Président du Conseil Départemental ou son représentant.


Vous avez désigné, le 20 juillet 2020, M. Jean-François Nicolas en tant que représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au sein du conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun.

La position de M. Nicolas au sein de l'hôpital d'Autun étant maintenant incompatible avec cette représentation, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au sein du conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Marie-Claude BARNAY en tant que représentant du Grand Autunois Morvan au sein du conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/059

Objet : Convention cadre d'objectifs entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Saône-et-Loire (CAUE 71) et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM).

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-président,**

Chers Collègues,

La convention cadre d'objectifs entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan arrive à sa fin. Au vu du contexte, particulièrement soutenu par la nouvelle labélisation de Territoires Pilotes de Sobriété Foncière, l'objectif Zéro Artificialisation Nette et la transition énergétique, il s'avère dans un cadre de partenariat, nécessaire et opportun, de poursuivre ce soutien pour l'année 2024.

Le CAUE est un organisme associatif de conseil et d'aide à la décision dont les missions visent à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

Pour compléter sa mission de conseil en matière d'efficacité et d'alternative énergétique, le CAUE 71 accueille depuis le 15 mars 2005 un espace de conseils aux particuliers sur les économies d'énergie nommé successivement Espace Info>Energie jusqu'en 2018 puis Espace-conseil FAIRE jusqu'en 2021 et actuellement Espace conseil France Rénov'. Six conseillères informent et conseillent dans un cadre neutre, objectif et gratuit les particuliers sur les questions relatives à l'efficacité énergétique et au changement climatique : rénovations globales, type d'équipement à privilégier, aides financières accordées, etc.

Un partenariat a été mis en place depuis septembre 2020 entre la CCGAM et le CAUE 71 avec une convention d'objectifs pluriannuelle de septembre 2020 à décembre 2022 qui a permis de sensibiliser le public à la maîtrise de l'énergie et à l'amélioration énergétique de l'habitat, notamment dans le bâti ancien.

De plus, le CAUE 71 nous épaula dans l'organisation des diverses manifestations de sensibilisation concernant l'habitat à destination du public, notamment pour la journée de l'Habitat qui sera associée à la journée mondiale de l'habitat prévue le premier lundi du mois d'octobre de chaque année.

Par ailleurs, le CAUE 71 accompagne également la CCGAM dans le cadre de ses actions d'aménagement et de politique de l'habitat, notamment dans la conception et la mise en œuvre d'un nouveau prochain dispositif qui découlera d'une étude de programmation et prospective territoriale portée par Soliha (opérateur missionné). Cette étude permettra de définir le dispositif le plus adapté à mettre en œuvre à l'échelle de l'EPCI tenant compte de sa spécificité et du caractère rural prédominant : soit un projet d'intérêt général (PIG) soit une opération d'amélioration de l'habitat. Dans ce cadre, il apporte sur les projets de la CCGAM une expertise en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage.

Ainsi, il est opportun de poursuivre ce partenariat dont les actions contribuent de manière active à la satisfaction de l'intérêt général. En effet, l'habitat et le tertiaire représentent une part importante des consommations énergétiques, mais aussi des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, et l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de logements du territoire constitue un enjeu majeur de transition énergétique et de lutte contre la précarité énergétique des ménages sur le territoire de la CCGAM.

La modalité du versement de la subvention, apportée par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan sera crédité au compte du CAUE 71, selon les procédures comptables en vigueur et fera l'objet de deux versements :

- une avance de versement de 3 000 € à la signature de la présente convention,
- un versement du solde, soit 6 000 € en décembre 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 9 000 euros au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Saône-et-Loire (CAUE 71);


APPROUVE le projet de convention cadre d'objectifs entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Saône-et-Loire (CAUE 71) et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) pour l'année 2024 ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DIRE que la dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2024 de la CCGAM, sous réserve de la décision de financement.



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 071-200070530-20240409-2024059-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/060

Objet : Convention 2024 d'échanges de services Ville d'Autun – CCGAM.

Chers Collègues,

Les relations entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun sont régies par une convention précisant les échanges de services entre collectivités.

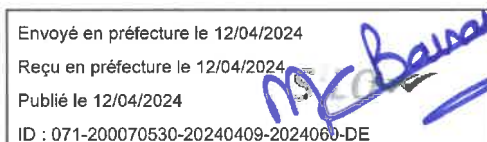
Comme chaque année, pour tenir compte des modifications éventuelles, il vous est proposé une nouvelle convention pour l'année 2024.

Vous trouverez ci-joint ce projet de convention pour 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Ville d'Autun pour l'année 2024.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/061

Objet : Approbation du contrat de ville d'Autun « Engagements quartiers 2030 ».

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

Chers collègues,

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5,
Vu, la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 6 à 8,
Vu, le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,
Vu, la circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,
Vu, l'instruction du 4 janvier 2024, relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »,
Vu le projet de contrat de ville annexé ;

Considérant, que la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Il s'agit d'une politique additionnelle, qui vient se rajouter aux politiques de droit commun.

Elle est conduite par l'Etat et les collectivités territoriales dont l'objectif commun est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, a :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Garantir aux habitants des quartiers l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, un environnement de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Elle est mise en œuvre au moyen d'une contractualisation : le contrat de ville. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments et des moyens qui lui sont propres.

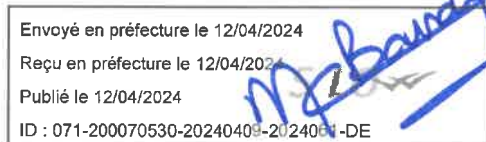
Considérant les orientations définies avec les habitants et les partenaires, qui constituent la feuille de route pour le contrat de ville d'Autun pour les 6 années à venir.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(2 abstentions)**

APPROUVE les orientations et les pistes d'actions exposées dans le contrat de ville d'Autun.

APPROUVE le contrat de ville entre la ville d'Autun, la communauté de communes du grand Autunois Morvan et l'Etat pour la période 2024-2030, ainsi que toute autre convention de partenariat avec les autres signataires durant ladite période.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer le contrat de ville ci-joint et tous documents relatifs à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/062

Objet : Programmation 2024 du contrat Territoire en Action.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan a approuvé le 7 février 2023 le contenu du contrat-cadre « Territoire en Action » 2022-2028 passé avec le conseil régional Bourgogne Franche Comté et co-signé par le Syndicat mixte du Parc du Morvan.

Ce contrat prévoit une enveloppe financière de **1 609 300 €** dédiée aux porteurs de projets publics ou associatifs sur le territoire du Grand Autunois Morvan.

Le contenu du contrat Territoire en Action s'articule autour de 4 axes régionaux d'intervention déclinés par thématiques prioritaires, au sein desquels sont répartis les objectifs de la stratégie de territoire :

- **accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique** : 30 % de l'enveloppe
- **conforter l'attractivité par le développement de services à la population** : 40 % de l'enveloppe ;
- **favoriser les mobilités durables du quotidien** : 10 % de l'enveloppe ;
- **faciliter l'accès à la santé pour tous** : 10 % de l'enveloppe ;

Par ailleurs, la Région autorisant la CCGAM à réserver un maximum de 10 % de l'enveloppe non fléchée, une somme de 161 020 € reste à affecter ultérieurement sur un ou plusieurs des axes thématiques.

Le choix de fléchage des crédits entre ces axes engage le territoire jusqu'à une clause de revoyure de 2026.

La répartition des crédits vers des projets identifiés est priorisée par la CCGAM et appréciée par la Région sur la base de fiches de présentation des projets validées par le Comité de pilotage.

Ces projets doivent faire l'objet d'une programmation annuelle, et à ce titre être inscrits dans la maquette financière dont le modèle est fourni par la Région.

Pour l'année 2024, un comité réunissant les financeurs des projets présentés au contrat Territoire en Action s'est tenu le 19 janvier 2024, et a validé le contenu des projets présentés dans la maquette.

Les projets soutenus au titre de l'année 2024 sont listés dans le tableau suivant. Il est à noter que les montants indiqués pour la subvention du conseil régional Bourgogne Franche Comté sont des maxima.

Les projets devront être déposés sur la plateforme régionale de demande des subventions au stade d'avancement « Dossier de Consultation des Entreprises ».

La maquette financière proposée pourra donc être ajustée au cours de l'année 2024 en fonction de l'évolution des projets.

En cas d'ajouts en 2024 de projets non identifiés comme matures à ce stade, modifiant de manière substantielle la maquette financière, le conseil communautaire sera amené à délibérer de nouveau.

Séance du conseil communautaire du 9 avril 2024 : délibération n°2024/062

Axe thématique du contrat	Projet soutenu	Maître d'ouvrage	Montant total du projet HT	Assiette éligible CR BFC	Montant CR BFC maximum	Taux intervention CR BFC
Offre de services	Construction d'un bâtiment pour installation d'une MAM au centre de Laizy	Commune de Laizy	355 000 €	340 000 €	68 000 €	20 %
	Création d'une salle multi-usage en extension de la mairie de Monthelon	Commune de Monthelon	700 000 €	700 000 €	140 000 €	20 %

La maquette financière est présentée ci-dessous :


	Enveloppe disponible au contrat	Programmé en 2023	Programmé en 2024	Reste à réaliser
ACC	482 700 €	191 058 €	0	291 642 €
Services	643 720 €	120 000 €	208 000 €	315 720 €
Mobilité	160 930 €	160 930 €	0	0
Santé	160 930 €	0	0	160 930 €
Non affecté	161 020 €	0	0	161 020 €
TOTAL	1 609 300 €	471 988 €	208 000 €	929 312 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les projets et la maquette financière du contrat Territoire en Action pour l'année 2024,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 071-200070530-20240409-2024_062-DE


Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/063

Objet : Modification n°1 à la convention de groupement de commande pour le marché relatif à la l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage avec gros entretien : adhésion du Centre Hospitalier d'AUTUN.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-président**

Chers collègues,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8, L. 2124-2 et R. 2124-2.

Le Conseil communautaire a délibéré le 6 avril 2023 pour approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes constitué de la Ville d'Autun, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS du Grand Autunois Morvan pour le marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage avec gros entretien des bâtiments communaux et intercommunaux d'Autun, et désignant la Ville d'Autun comme coordonnateur du groupement,

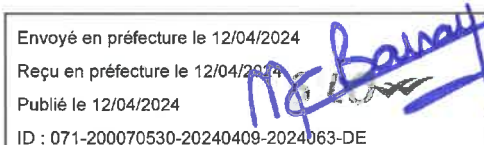
Le Centre Hospitalier d'Autun souhaite adhérer au groupement de commande relatif au marché de performance énergétique des installations. Par conséquent, il convient, pour accepter l'adhésion du Centre Hospitalier d'Autun, de modifier la convention constitutive du groupement de commande, afin que le CHA soit désigné comme membre du groupement de commande,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion du Centre Hospitalier d'Autun au groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, la Ville d'Autun et le CIAS du Grand Autunois Morvan pour le marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage avec gros entretien des bâtiments communaux et intercommunaux d'Autun,

APPROUVE l'avenant n° 1 de la convention constitutive du groupement de commande pour le marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage avec gros entretien des bâtiments communaux et intercommunaux d'Autun,

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n° 1 à la convention susdite.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/064

Objet : Approbation de la convention de participation financière entre le Conseil Départemental de Saône et Loire, la ville d'Autun et la CCGAM pour l'aménagement d'un giratoire au droit de la RD 681.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Le Département de Saône et Loire, la commune d'Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan se sont entendus pour réaliser l'aménagement d'un carrefour giratoire formé par la RD 681, la rue Lamartine et la rue Nicéphore Niepce à Autun. (En annexe le plan du rondpoint)

L'objet de cette convention est de définir les modalités et la contribution de chaque signataire à ce projet.

La maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre sont assurées par le Département ainsi que le règlement de la totalité des dépenses de l'opération.

Chacune des parties s'engage à contribuer à hauteur du tiers des dépenses. Le coût total de la réalisation de ce giratoire est de 565 500 € Hors Taxe (HT).

La contribution de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan est de 188 500 €

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant
Transfert foncier	4 500	Conseil Départemental	188 500
Travaux	510 000	Ville d'Autun	188 500
		CCGAM	188 500
Maitrise d'œuvre 10% des travaux	51 000		
Total	565 500		565 500

*Mesdames Marie-Claude BARNAY, Catherine AMIOT
et Monsieur Frédéric BROCHOT, ne prenant pas part au vote,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(12 abstentions)**

APPROUVE la convention de participation financière entre le Conseil Départemental de Saône et Loire, la ville d'Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan pour l'aménagement d'un giratoire au droit de la RD 681,

APPROUVE le plan de financement, arrêté en dépenses et en recettes à 565 500 €

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 071-200070530-20240409-2024064 - DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

 2

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUIILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/065

Objet : Débat sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

**Rapport de Monsieur Frédéric BROCHOT
Vice-Président**

Chers collègues,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et plus précisément son article 15 qui dispose qu'un débat se tient au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire,

Vu les délibérations concernant la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables qui ont été transmises à la CCGAM par les conseils municipaux d'Antully, d'Autun, Collonge-la-Madeleine, Couches, Créot, Curgy, Dettey Dracy-Saint-Loup, Epinac, La Boulaye, Lucenay-L'Evêque, Mesvres, Reclesne, Saint-Eugène, Saint-Jean-de-Trézy, Saint-Prix, Saisy, Sommant, Sully, Tavernay, Uchon,

Considérant le Projet de Territoire du Grand Autunois Morvan porté à travers son Contrat de Relance et de Transition Écologique signé le 28 décembre 2021,

Considérant le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Autunois Morvan,

Considérant les éléments de discussion qui seront présentés en séance avec la projection du diaporama joint,

**Le conseil communautaire a pris acte
du débat sur la cohérence des zones d'accélération
identifiées par les communes avec le projet de territoire.**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 071-200070530-20240409-2024065-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON (à partir de la question n°1b), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°1d-budget GAM), MM Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), Francette GYBELS (jusqu'à la question n°1d-budget GAM), M Jean-Louis CORMIER (jusqu'à la question n°3b), Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Mme Sylvie SEGAUD (jusqu'à la question n°3b), suppléante (remplaçant M Fabrice VOILLOT), déléguée de Charbonnat, MM Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question 1b), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, (à partir de la question n°1b), Mme Aurore COMBARET CLAIRE (jusqu'à la question n°1d-budget abattoir), délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU (jusqu'à la question n°3b), Guillaume GRILLON (jusqu'à la question n°3b), Mme Yolande FLECHE (jusqu'à la question n°3b), délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué d'Igornay, Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1b-budget abattoir), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°2b), déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°1d-budget SPANC), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER (jusqu'à la question n°3b), délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la question n°1d), déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3b), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°2b), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD (jusqu'à la question n°3b), délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Jean-Marc SABAT (jusqu'à la question n°1d-BP ZAE), suppléant (remplaçant M Gilles BERRET), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1b et jusqu'à la question n°1d-budget GEMAPI), délégués de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à M Norbert ESTIENNE GAUTIER, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Jean-Louis CORMIER, Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Alain DICHANT à Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie MARILLER, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER.

2024/066

Objet : Arrêt du projet de bilan à mi-parcours du PLH intercommunal (2020-2025) de la CCGAM.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-président**

Chers Collègues,

Vu la loi portant Engagement National pour le logement du 13 juillet 2006, notamment son article 3 qui confirme la nécessité de mettre en œuvre des politiques de l'habitat au niveau local et intérêt d'élaborer ces politiques à l'échelle de l'EPCI,

Vu la loi portant Engagement National pour le logement du 13 juillet 2006,

Vu la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009,

Vu la loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009,

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu les articles L.302-1 à L.302-4, R.302-1 à R.302-13, du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les statuts de la communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,

Vu la délibération communautaire du 4 juillet 2016 prescrivant l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal, et celle du 29 mars 2017 étendant la réalisation du document au nouveau périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu les courriers des 27 mars 2019 et 3 juillet 2019 de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,

Vu la délibération communautaire du 28 août 2019 validant le 1^{er} arrêt du projet de PLH intercommunal couvrant la période 2020-2025,

Vu les délibérations communales et les avis majoritairement favorables des communes sur ce projet de PLH intercommunal 2020-2025 (36 avis favorables et 13 avis réputés favorables)

Vu la délibération communautaire du 26 novembre 2019 relative au 2^{ème} arrêt du projet de PLH intercommunal 2020-2025 et intégrant certaines observations et demandes formulées dans le cadre de la consultation des communes,

Vu l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en date du 16 décembre 2019,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet de Département en date du 2 janvier 2020, ci-joint en annexe,

Vu la délibération communautaire du 23 janvier 2020 validant l'adoption définitive du 1^{er} Programme Local de l'Habitat intercommunal.

Vu le dossier de bilan à mi-parcours du PLH intercommunal 2020-2025 prêt à être approuvé, ci-joint en annexe,

Considérant ce qui suit :

- Pour mémoire, conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan se trouve dans l'obligation d'élaborer un PLH intercommunal sur son territoire (EPCI compétente en matière d'habitat, comptant plus de 30 000 habitants et une commune de plus de 10 000 habitants),
- Au-delà des aspects règlementaires, un PLH intercommunal présente un réel intérêt pour la collectivité car il définit à l'échelle de l'EPCI et pour une durée de 6 ans (2020-2025) les principes et objectifs d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement des logements et la mixité sociale, et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux ménages à mobilité réduite ou en perte d'autonomie, en assurant, entre les communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements,
- Tel que prévu par le Code de la Construction et de l'Habitation, le PLH intercommunal 2020-2025 comprend un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions. Il prévoit en outre des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que la mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat,
- Le PLHi 2020-2025 a été élaboré en parallèle et en cohérence avec les études menées dans le cadre du PLUi, en associant les communes, l'Etat et d'autres acteurs de l'habitat et de l'hébergement (Département, bailleurs et opérateurs sociaux, organismes d'insertion et d'accompagnement au logement et à l'hébergement, associations reconnues d'utilité publique, professionnels de l'immobilier...),

- Conformément aux règles de procédure, le projet de PLHi 2020-2025 a fait l'objet d'un 1^{er} arrêt en conseil communautaire le 28 août 2019 et d'un second arrêt en conseil communautaire le 26 novembre 2019 après consultation des communes,

Considérant par ailleurs que :

- Le CRHH, suite à son avis favorable, fait remarquer que dans le cadre de la mise en œuvre du PLHi et de l'élaboration du PLUi, la collectivité doit rester attentive aux évolutions démographiques et à leurs effets sur les besoins réels en logements,
- Si nécessaire, il conviendra de réajuster les objectifs de construction pour ne pas accentuer la vacance et l'étalement urbain,

M. le Préfet a également émis un avis favorable sur le projet de PLH intercommunal 2020-2025 de la CCGAM, sans demander non plus de modifications.

Comme détaillé dans le diagnostic du bilan à mi-parcours, l'ensemble des orientations stratégiques sont poursuivies depuis son lancement. A noter que les actions et l'engagement de l'EPCI sont portés sur les axes de l'Habitat social et l'Habitat privé comme prévu dans le cadre des orientations et des actions du Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2020-2025.

Au vu de ces éléments, il est donc possible d'adopter aujourd'hui le dossier en l'état, sans apporter de modification au contenu des pièces.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARRETE le projet de bilan à mi-parcours du PLH intercommunal CCGAM comprenant un diagnostic rappelant les orientations et les actions menées.

AUTORISE Madame la Présidente à poursuivre la procédure en engageant la phase administrative (consultation des communes avant 2^{ème} délibération communautaire et transmission du dossier à Monsieur le Préfet).

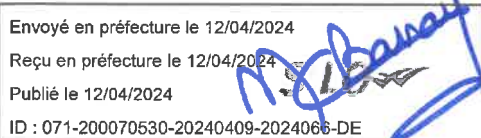
AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Département de Saône et Loire,
- Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes du Grand Autunois Morvan.

Elle fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- un affichage pendant un mois au siège de la C.C. du Grand Autunois Morvan,
- une publication au recueil des actes administratifs de la C.C. du Grand Autunois Morvan,
- une diffusion sur le site Internet de la C.C. du Grand Autunois Morvan.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

